LES PEUPLES BELGES

Aux populations de chasseurs nomades ont succédé au néolithique des sociétés axées sur la culture et l'élevage dont le corollaire était une plus grande stabilité d'occupation. Mais cette mutation n'a pas pour autant éteint les phénomènes migratoires et le monde celte a perpétué cette forme d'instabilité nuisible à la constitution de véritables « Etats ».
Pour le seul cas de la Gaule, le substrat celte n'a pas donné naissance à une entité politique homogène. Même si au fil de l'histoire des peuples gaulois ont pu exercer sur d'autres une certaine hégémonie dans le cadre de jeux d'alliance, au demeurant précaires, ces structures ne dépassaient pas le stade régional.

D'innombrables peuples

Céramiques atrébates du -1er siècle

(Photo Service archéologique d'Arras)

Dans un tel contexte, ces associations, lorsqu'elles étaient poussées à l'extrême, permettaient au peuple dominant d'imposer des contributions en nature, ou en numéraire lorsque celui-ci est apparu, ou tout au moins d'effectuer de puissantes levées de troupes en assurant à tous une protection dans la durée face à d'éventuelles velléités extérieures. Ce type d'autorité régionale a pu bénéficier notamment aux Bituriges à la fin du -VII° et au début du -VI° siècle, aux Sénons au début du -IV° siècle, aux Arvernes au -II°siècle et enfin aux Eduens et aux Suessions au -Ier siècle. C'est ailleurs à ce dernier peuple que les Belges ont confié la direction de la guerre contre César en -57 en raison de la personnalité et de l'origine de leur roi, Galba, fils d'un roi tout puissant, alors que les Bellovaques, la revendiquait aussi pour eux en raison de motifs similaires de rayonnement et de poids militaire supérieur.(1) Avec la pratique courante de la rapine, de certains différends territoriaux ou la menace régulière de migrations, ces dispositifs trouvaient leur raison d'être. Ainsi certains peuples isolés ou ne disposant pas d'alliances suffisamment fortes étaient-ils particulièrement perméables à la soumission où à l'exil. C'est précisément ce qui s'est produit en Belgique à l'approche du -III° siècle lorsque des vagues migratoires successives provenant du nord de l'Europe ont franchi le Rhin puis dispersé les populations celtes pré-établies sur ces territoires. **Durant les -V° et -IV° siècles, l'archéologie témoigne en effet dans ces régions d'une certaine homogénéité de l'habitat, du mobilier et des rites funéraires, le -III° siècle révélant quant à lui une période de changements importants.**

Signe de ces évolutions en Belgique, deux blocs de culture vont se distinguer de part et d'autre d'une ligne est-ouest, proche d'ailleurs de l'actuelle frontière linguistique entre le flamand et le wallon, où des sites de structures et de pratiques de vie différentes vont se développer sans rupture jusqu'au -Ier siècle.(2) A l'ouest, ces peuples gagneront même la Bretagne *(B.G.V.12)* et établiront par la suite des rapports réguliers avec la Belgique, au point que le nom Atrébate, propre à la région d'Arras, est également celui d'un peuple situé de l'autre côté de la Manche dans une région qui, selon César, a été dominée au début du -Ier siècle par un monarque continental, Diviciacos, précisément roi des Suessions *(B.G.II.4)*. Il en ira de même avec la partie Est, où Eburons et peuples des Ardennes entretiennent des liens extérieurs avec les peuples d'outre-Rhin et sont considérés par les Rèmes comme Germains, au sens où ils échappent sans doute politiquement à la mouvance belge et sont peut-être aussi d'arrivée plus récente. Plus au sud, ce « territoire belge », vu selon César, peut être étendu à la limite de la vallée de la Seine et, vers l'est, au Rhin, en incluant le territoire trévire et en excluant ceux des Médiomatriques et des Leuques de culture proche des Belges, mais que le récit lui même écarte implicitement lorsque le proconsul signale que les Rèmes sont les plus proches de la Gaule celtique *(B.G.II.3)*.(3) Cette frontière méridionale englobe donc les Rèmes, peuple qui pourtant ne participera pas à la coalition de -57, comme leurs voisins trévires d'ailleurs *(B.G.II.4)*. Indice peut être que durant le stationnement hivernal des légions à Besançon, des pourparlers préalables, tus par César, et facilités par des relations commerciales anciennes, ont pu avoir été menés auprès d'eux par le légat Titus Labienus afin de mieux connaître l'ennemi

belge, et surtout, de tenter de diminuer sensiblement le nombre considérable des futurs belligérants, qui plus est à la réputation valeureuse. Car, confirmant les dires du proconsul, l'historien et géographe Strabon souligne indirectement leur valeur guerrière en précisant que les Gaulois « ... *sont plus belliqueux à proportion qu'ils sont plus avancés vers le nord et plus voisins de l'Océan.* ».(4) Une partie de l'élite trévire n'a effectivement pas manqué de se ranger très tôt aux côtés de l'envahisseur, elle qui avait déjà envoyé des émissaires à César l'année précédente *(B.G.I.37)*, alors qu'une autre, anti-romaine, attendait probablement son heure comme les faits le démontreront par la suite. On notera d'ailleurs que le territoire trévire n'a jamais fait l'objet d'actions militaires romaines destructrices comme chez les Nerviens, les Atuatuques, les Eburons, les Ménapiens ou les Morins, et qu'en dépit de plusieurs soubresauts, leurs terres ont été préservées, signe encore une fois d'une incontestable influence romaine sur une partie de leur classe dirigeante.

Quant aux Rèmes, eux aussi liés commercialement avec l'Italie et situés favorablement sur l'axe économique vers la Bretagne, il n'est pas impossible que leur action de désolidarisation par rapport aux Suessions, qui semblent les avoir eu sous leur autorité (5), ait été entreprise précocement en relation discrète avec les Romains, voire aussi avec les Trévires ; leur reddition de nature « immédiate » pouvant aussi être interprétée comme le résultat d'approches antérieures censurées par César. Ainsi voit-on que le groupe de peuples belges est loin de constituer un exemple d'unité politique : selon l'historien Stéphan Fichtl, plusieurs entités coexistent.(6) D'abord avec le « *Belgium* », au peuplement peut-être plus ancien (7), et que le texte césarien cite plusieurs fois en le distinguant bien du reste de la Belgique. *(B.G.V.12,24,25 ; VIII.46,49,54)* Dans cette zone située au sud-ouest de la Belgique, trois peuples au moins figurent en toute certitude : Atrébates, Ambiens et Bellovaques, auxquels il faut peut-être ajouter les Viromandues, pour lesquels d'ailleurs l'histoire restera définitivement muette après la débâcle de la bataille du *Sabis* en -57.(8) Plus au sud figurent Calètes et Véliocasses, sans qu'il soit aujourd'hui véritablement possible de les inclure dans ce *Belgium*.

Ensuite, il faut isoler une bande littorale comprise entre la Canche et l'embouchure du Rhin, celle de deux groupes proches, Morins et Ménapiens, caractérisés par un habitat dispersé au coeur d'étendues humides et boisées. Vers l'est, au delà de l'Escaut et jusqu'au Rhin, deux peuples se réclament clairement d'une origine germanique, les Nerviens et les Trévires.(9) Pour certains, c'est l'histoire elle même qui en décide, à l'instar des Atuatuques *(B.G.II.29)* (10), tandis que d'autres encore sont ouvertement désignés comme tels par César : Eburons, Condruses, Caeroesi, et Pémanes *(B.G.II.4)*, auxquels il faut probablement ajouter les Sègnes. Au sud-est, les Trévires, cités dans chacun des huit livres de la Guerre des Gaules, et dont l'origine germanique est rappelée par Tacite (11), disposent comme en témoignent la datation des *oppida* et le contenu des sépultures, d'un mode de vie proche de celui de leurs voisins rèmes et suessions, en ajoutant ainsi aux relations étroites déjà entretenues avec les peuples d'outre-Rhin et celles de clients situés au nord de leur cité. A cet égard, la coalition de -57, qui comprend Atuatuques, Eburons, Condruses, Pémanes et Caerosii, laisserait plutôt entrevoir que ces trois derniers

peuples sont, comme les Eburons à cette époque *(B.G.V.27)*, sous influence atuatuque, et non trévire, comme cela sera le cas par la suite sous César. Cette situation attesterait au demeurant d'un rayonnement atuatuque plus grand qu'on ne le pense généralement à l'époque de l'indépendance. Compte tenu en outre des liens unissant Eburons et Ménapiens *(B.G.VI.5)*, les Atuatuques, partis d'une poignée de guerriers, se seraient imposés assez rapidement sur une aire importante, allant de la « pointe de Givet » dans les Ardennes au cours inférieur de la Meuse

Deux millions d'habitants

Bouclier celte découvert dans la Tamise (-IIe / -Ier siècle)

(British Museum)

A l'image du reste du monde celtique, cet ensemble composite se distingue par des relations internes mouvantes. **Avant que César, ici comme ailleurs, n'en modifie parfois le contenu, trois types de liens régissent en effet les rapports**

entre cités. Le premier est du ressort du « devoir d'hospitalité et de l'assistance mutuelle »: Bellovaques et Eduens *(B.G.II.14)*, Bellovaques et Atrébates *(B.G.VII.75)* ou Eburons et Ménapiens *(B.G.VII.5)* sont liés sur de telles bases. Plus contraignant en matière d'autonomie est le statut de « peuple associé », tel que celui réunissant Suessions et Rèmes sous l'autorité des premiers, ou celui plaçant les Morins sous la dépendance des Atrébates, cette fois sur décision de César.
C'est aussi ce dernier qui renversera le rapport entre Suessions et Rèmes en donnant par la suite la suprématie aux seconds *(B.G.VII.76).* Troisième et ultime rapport, celui de la « soumission pure et simple » de nature politique et économique, avec le versement d'un tribut qui range le peuples dominé au niveau subalterne de « client ». A l'époque, les Nerviens, si l'on ne retient pas l'hypothèse de simples« cantons », disposent probablement de ce type de « clientèle », comprenant d'après le texte cinq peuples dont la localisation n'est pas spécifiée : Ceutrons, Grudii, Lévaques, Pleumoxii et Geidumnes *(B.G.V.39)*. Les Suessions, eux aussi , semblent avoir eu leurs clients avec les Silvanectes et les Meldes, si toutefois ceux-ci ne sont pas, là encore, plutôt des *pagi*.(12) **Les Atuatuques eux-mêmes avaient comme clients les Eburons avant que ces derniers ne soient libérés de cette tutelle, encore une fois par César, qui décide dans le cadre d'une stratégie générale de les placer sous une autre autorité, celle des Trévires, sur lesquels il entend s'appuyer grâce à une partie de l'aristocratie acquise à sa cause**.
Ainsi, à l'issue de la défaite et de la déportation d'une grande partie des Atuatuques en -57, César signale trois ans plus tard qu'Eburons et Condruses relèvent de la clientèle des Trévires *(B.G.IV.6)*. En transférant à ceux-ci le contrôle de l'ensemble de cette région, il renforce son partenariat avec eux et consolide les marches du Rhin en créant un bloc de pays satellites sous surveillance alliée, facteur qui pourrait également expliquer comme on l'a dit la relative mansuétude des Romains à leur égard durant toute la guerre.(13)
Ces Trévires avaient montré leur bonne volonté à trois reprises : en envoyant d'abord une ambassade en -58, en ne rejoignant pas l'armée belge en -57, et en allant même jusqu'à fournir la même année un contingent de cavaliers auxiliaires aux troupes de César *(B.G.II.24)*.
Cette perméabilité à l'influence romaine, qui ne date donc pas de ces évènements, se voit aussi confirmée par l'archéologie, avec la présence sur les sites d'habitat trévires, d'amphores à vin (14) et de vaisselle métallique importées d'Italie, attestant ainsi d'une ouverture de longue date au commerce avec la Méditerranée via les circuits routiers et fluviaux des vallées du Rhône et de la Saône.
Ainsi, en Belgique, ce sont bien les cités relevant de la partie sud qui ont bénéficié le plus des faveurs de César : Rèmes, Trévires et Atrébates, par des élargissements de souveraineté, puis les Suessions à travers le vif sentiment de reconnaissance exprimé par le proconsul dans son récit *(B.G.VIII.6),* enfin, les Bellovaques et les Ambiens dont les territoires deviendront des lieux de stationnement privilégiés des légions. Ce contexte plus favorable à Rome n'évitera cependant pas certains sursauts de résistance tels celui d'Indutiomaros, chez les Trévires, en -54 ou ceux de -51, animés par un duo de chefs irréductibles : Corréos

le Bellovaque et Commios l'Atrébate (15) qui, dans leur volonté d'affrontement, se heurteront inévitablement aux notables pro-romains.
Pour la Belgique, l'attitude adoptée face à l'occupant révèlera deux fractures : l'une « politico-nobiliaire », que l'on retrouvera aussi dans d'autres cités, entre deux catégories d'aristocrates ; l'autre, géopolitique, entre un cordon ininterrompu de peuples, globalement soumis au sud, et une vaste étendue de populations septentrionales beaucoup moins maléables : Morins, Ménapiens, Nerviens, Atuatuques et Eburons.
En -57, à l'exception comme on l'a vu des Rèmes et des Trévires, la grande coalition belge réunira cependant tous ces peuples au travers d'effectifs dont le détail est donné à César par les Rèmes.
Ces renseignements se révèlent d'autant plus précieux pour l'historien, qu'ils permettent non seulement d'appréhender le potentiel militaire de chaque peuple mais de fournir une approche démographique de ceux-ci, même si le sujet, non évident, a déjà fait l'objet d'ardentes discussions. Il est en effet fondé sur le dénombrement de la population helvète et de ses alliés en -58 (16) car des tablettes manuscrites retrouvées par les Romains indiquent pour ceux-ci les chiffres de 92 000 guerriers pour une population totale de 368 000 individus, soit très précisément un combattant pour trois civils *(B.G.I.29)*.
Ce rapport numérique, appliqué aux données chiffrées livrées par les Rèmes en -57, peut en effet, avec la prudence qui s'impose, servir de référence pour tenter d'estimer les populations belges, en tenant compte par ailleurs qu'un contingent expéditionnaire est forcément inférieur en nombre à celui d'une défense rapprochée. Ainsi les Bellovaques peuvent-ils lever 100 000 hommes et n'en envoyer que 60 000 *(B.G.II.4)* et les Nerviens, déléguer 50 000 hommes sur l'Aisne pour en positionner ensuite 60 000 chez eux lors de la bataille du *Sabis (B.G.II.28)*.
On considérera donc à travers le cas « minimaliste » des Nerviens que les forces effectives d'un peuple sont au moins supérieures de 20 % à celles engagées dans des combats extérieurs.
Sur ces bases, et avec la réserve qu'implique l'exploitation de chiffres non seulement repris par le conquérant, mais aussi sujets à des choix de contribution variables selon les peuples, l'addition des contingents belges cités dans le récit aboutirait au chiffre théorique de 307 000 combattants, majorable par conséquent de 20 % pour la totalité du potentiel, soit environ 370 000.
En appliquant le rapport d'un guerrier pour trois « civils » cette estimation révèlerait une population belge globale d'environ 1 500 000 individus à laquelle il faut encore ajouter le total des habitants des territoires, non cités par César, des Rèmes, des Trévires, et même des Sègnes, voire celui des Ambivarites si ce dernier n'est pas un *pagus* éburon comme semblent également l'être on l'a dit les territoires des Silvanectes et des Meldes probablement inclus dans le contingent suession.
Pour les Rèmes et les trévires, compte tenu de l'étendue de leur territoire respectif et de leur influence, il est difficile de les imaginer moins puissants que les Nerviens ou les Suessions qui, avec leurs clients, ont fourni chacun 50 000 hommes. Quant aux Eburons, Condruses, Pémanes et Caerosii, dont la contribution totale est de l'ordre de 40 000, l'importance du premier peuple par rapport aux autres pourrait

laisser penser pour celui-ci à une participation de l'ordre de la moitié, soit 20 000 hommes.
Pour les Sègnes et les Ambivarites, une taille sans doute assimilable aux petits peuples ardennais voisins permettrait d'en fixer le nombre respectif à un maximum de 7 000/8 000, à l'instar de la population ménapienne.
Ces évaluations aboutissent au chiffre purement indicatif de 531 000 guerriers belges en tant que volume total. Ce sont donc, suivant ce principe, environ 500 000 « combattants territoriaux » dont la Belgique aurait pu se prévaloir, et au moins 420 000 pour une action hors territoire respectif, des chiffres qui peuvent sans doute expliquer la victoire remportée quelques décennies plus tôt contre la redoutable armée des Cimbres et des Teutons, même si certains de ces peuples en étaient très probablement absents.
En fonction de cette projection théorique, la démographie des 26 peuples connus (17) de la « Belgique de César » pourrait correspondre à une population totale d'un peu plus de deux millions d'habitants, comme le décline le tableau en infra. Sur les 125 000 km2 environ que couvre cette partie de la Gaule (18), la densité correspondrait à 17 habitants au km2 avec une importante disparité entre les territoires du Nord et du Sud.
Au nord, l'implantation des Ménapiens, Nerviens, Atuatuques et Eburons, sur la base d'environ 460 000 individus répartis sur environ 45 000 km2, révélerait une densité plus modeste, de l'ordre de 10 habitants au km2, signe peut être de l'arrivée plus tardive de la plupart de ces peuples, au milieu aussi de zones moins fertiles qu'au sud, car fréquemment boisées ou marécageuses.
Au sud-est, le vaste territoire trévire, largement occupé par la forêt des Ardennes, d'une superficie approximative de 17 000 km2 (19) et dont la population semble fixée à minima à 240 000 habitants, présenterait une densité proche de celle des peuples septentrionaux avec 14 h/km2.
Dans le *Belgium*, il faut noter que l'observation de César sur le fait que le territoire des Bellovaques, environ 2 800 km2, était le plus peuplé *(B.G.II.15)* se verrait également confortée, le présent calcul leur attribuant 1/5°de la population totale de la Belgique avec une densité supposée de 143 h/km2 sur une aire 6 fois plus petite que celle des Trévires et avec une densité 10 fois plus forte, consacrant ainsi à ce peuple et à ses élites, à côté de leur réputation de bravoure, une influence politique de premier plan dans le Nord de la Gaule.
Seul le nombre de référence, les 100 000 guerriers bellovaques, fourni par les Rèmes, pourrait venir remettre en cause cette évaluation élevée dans le cas où il aurait été volontairement grossi par les Rèmes ou par César lui même.
En tout état de cause la démographie importante des Bellovaques est manifeste.
Les plaines de la Belgique méridionale auraient donc bénéficié ici d'une progression démographique liée peut être à une occupation plus ancienne mais surtout à une agriculture favorisée par la fertilité des terres et les espaces dégagés. Cet autre facteur ajouterait encore au profil d'une Belgique qui sous bien des aspects s'avère loin d'apparaître comme monolithique.

PEUPLES absents ou possibles (à la bataille de l'Aisne)	LOCALISATION	EFFECTIFS EXTERIEURS ESTIMES	EFFECTIFS TERRITORIAUX ESTIMES	POPULATION ESTIMEE
		(cités*)	(cités*)	
BELLOVAQUES	OISE	60 000*	100 000*	400 000
NERVIENS	HAINAUT.SUD /BRABANT	50 000*	60 000*	240 000
CEUTRONS	BRABANT. SUD			
GRUDII	« «			
LEVAQUES	« «	(inclus?)		
PLEUMOXII	« «			
GEIDUMNES	« «			
TREVIRES	LUXEMBOURG ELARGI	50 000 ?	60 000 ?	240 000
REMES	CHAMPAGNE	50 000 ?	60 000 ?	240 000
SUESSIONS	SOISSONNAIS	50 000*	60 000	240 000
MORINS	FLANDRE DE L'OUEST	25 000*	30 000	120 000
EBURONS	PROV.LIEGE/LIMBOURG	(20 000 ?)	(24 000 ?)	(96 000)
CONDRUSES	CONDROZ	(7 000 ?)	(8 000 ?)	(32 000)
PEMANES	FAMENNE	(7 000 ?)	(8 000 ?)	(32 000)
CAEROSII	EIFEL	(7 000 ?)	(8 000 ?)	(32 000)
(sous-total « Germains »)		40 000*	48 000 ?	192 000
ATUATUQUES	ENTRE SAMBRE/MEUSE	19 000*	23 000	92 000
ATREBATES	ARTOIS	15 000*	18 000	72 000
VIROMANDUES	VERMANDOIS	10 000*	12 000	48 000
AMBIENS	SOMME	10 000*	12 000	48 000
CALETES	PAYS DE CAUX	10 000*	12 000	48 000
VELIOCASSES	VEXIN	10 000*	12 000	48 000
MENAPIENS	BRABANT.NORD/GUELDRE	7 000*	8 000	32 000
AMBIVARITES *	VALLEE DE L'AMBLEVE ?	(7 000 ?)	(8 000 ?)	(32 000)
SEGNES	VALLEE DE L'OURTHE	(7 000 ?)	(8 000 ?)	(32 000)
SILVANECTES	REGION DE SENLIS	(inclus?)		
MELDES	REGION DE MEAUX	(inclus?)		
SOUS TOTAL bataille de l'Aisne		307 000		
TOTAUX		421 000 ?	531 000	2 124 000

* *Pagus* éburon ?

NOTES

(1) Emmanuel Arbabe - La politique des Gaulois - Vie politique et institutions en Gaule chevelue (II° siècle avant notre ère -70)) - Editions de la Sorbonne - 2017 - p.89.
(2) Délimitations et spécificités du peuplement celtique dans la partie occidentale de la Gaule Belgique. III° au Ier siècles av.J.C - Actes du colloque « Les Celtes aux racines de l'Europe » - Germaine Leman - Delerive - 2006 - p.132.
(3) Pour la période de l'indépendance, certains historiens rattachent Médiomatriques (Moselle) et Leuques (Lorraine centrale et sud) à la Belgique, en particulier en raison d'un monnayage proche, tandis que d'autres les placent en Gaule celtique. Le texte de César ne les situe en effet, ni dans l'une ni dans l'autre : Il semble qu'il faille cependant les placer, au moins « politiquement » en lien avec les mouvances de la Gaule celtique, soit séquane, soit éduenne, en fonction des périodes.
(4) Strabon - Géographie,IV,4,2.

(5) *B.G.II.3.* « *…les Suessions…vivent sous les mêmes lois, ont le même chef de guerre, le même magistrat, …* », or le roi des Suessions, Galba, est choisi par tous en qualité de commandant en chef de la coalition, décision qui confirme la suprématie des Suessions sur les Rèmes avant que ces derniers ne choisissent le parti de Rome, peut être dès l'hiver -58 -57.
(6) Les Gaulois du Nord de la Gaule (150 - 20 av.J.C) - Errance - 1994 - pp.23 et 24.
(7) Les découvertes de monnaies en or de type ambien, dites « à flanc large », disséminées dans le *Belgium*, permettent d'avancer que cette région dispose déjà d'un caractère homogène au moins dès le -II° siècle.
(8) Au territoire des Viromandues, pourraient être aussi adjointes les plaines du Cambrésis comprises entre celui-ci, les terres atrébates et celles des Nerviens ; à la lumière des dernières découvertes archéologiques, il semble qu'une communauté culturelle, distincte des Nerviens et peut être rattachable au *Belgium*, ait vécu dans cette zone : l'un des 5 peuples clients cités par César ? - Germaine Leman - Delerive - op.cit.p.132.
(9) Strabon - IV,34.
(10) L'arrivée des Atuatuques entre Sambre et Meuse remonte au passage des Cimbres et des Teutons vers -105 -103 : ceux-ci ont laissé 6 000 hommes sur place afin de garder une partie des bagages avant de poursuivre leur route vers le sud *(B.G.II.29).*
(11) Tacite - Germania, XXVIII,4.
(12) La suite des évènements montrera en revanche les limites de cette politique d'alliance avec les Trévires, mais aussi avec les Sègnes et les Condruses quand ceux-ci seront soupçonnés de collusion avec le chef éburon Ambiorix en -53 *(B.G.VI.32).*
(13) A l'image de l'*oppidum* trévire de 43 ha du Titelberg (Luxembourg), où on été extraites 120 lèvres d'amphore de type Dressel 1 (-II° et -1er siècles) - Stéphan Fichtl - La ville celtique - Les *oppida* de 150 av.J.C à 15 ap.J.C. - Errance - 2005 - p.133.
(14) Les Meldes sont cités au livre V et le nom de Silvanecte n'apparait qu'au milieu du +1er siècle. Ce dernier est d'ailleurs attesté sous une autre forme au vu d'une inscription « *Civitas Sulbanectium »,* datée de +48, sur un socle de bronze retrouvé à Senlis ; Pline mentionne au -1er siècle « Ulbanecte » - Histoire Naturelle, VI,31.
(15) Une coalition menée par les chefs bellovaques et atrébates, Corréos et Commios, réunit aussi Ambiens, Calètes, Véliocasses et Aulerques aux fins d'affronter les Suessions.
(16) Le décompte concerne 263 000 Helvètes, 36 000 Tulinges, 32 000 Boïens, 23 000 Rauraques et 14 000 Latobices.
(17) En dehors des Silvanectes, non cités par César.
(18) L'aire d'étude reprend la partie sud de la Gueldre, le Brabant septentrional et le limbourg néerlandais, la Belgique, la partie occidentale des districts de Dusseldorf et de Cologne, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, le Luxembourg, les départements des Ardennes, de la Marne, de la Seine et Marne pour moitié, de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, le pays de Caux et la région du Vexin.
(19) Superficie couvrant le Luxembourg, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat.